

COMpte-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> septembre 2020

L'an deux mil vingt et le 1<sup>er</sup> septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire  
Etaient présents : Mme LIOGIER Huguette, M. VOCANSON Gilles, M. MOUNIER Anthony, Mme FOUVET Catherine, M. MOUNIER Philippe, Mme CUOQ DURIEU Nelly, M. MOULIN Stéphane, Mme GIRE Anne-Céline, M. ROMEAS Jean-Pierre, Mme ROUX Justine, M. BAURE Frédéric, M. RAYNAUD Fabrice, Mme ROUSSON Sylvie, Mme FERRIER Pauline, M. COLOMBET Mickaël et Mme DEFOUR Evelyne  
Ont donné pouvoir : Mme MASSET Cathy (à FANGET Yohann)  
Absents non excusés : M. DUFAUD Thierry  
Date de convocation : 01/09/2020

1 - Désignation de la secrétaire de séance : Mme CUOQ-DURIEU Nelly

2- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé sans remarque

3- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT :

- a- Recrutement de Mallaurie ROBIN en contrat aidé à partir du 31 août pour 10 mois sur les horaires de Marie-Pierre FAURE actuellement en congé maladie.
- b- Prolongement d'un an du contrat de Laurence MOUNIER en tant qu'ATSEM à l'école de Verne
- c- Travaux de voirie validés en commission travaux :
  - entretien de la voirie pour 15 675 € HT à Eurovia
  - réfection de la voirie de Champséauve - carrefour RD65 : 31 495 € HT.

4- Délibération instaurant le RIFSEEP :

Il s'agit du régime indemnitaire des agents communaux qui s'ajoute au traitement de base. Il se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Une mise à jour a été nécessaire à la suite du recrutement de Julie Vernet, agent de catégorie B pour lequel aucune prime n'a été instaurée.

Cette délibération est adoptée.

5- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné une délégation de fonction à Mme Nelly CUOQ-DURIEU en matière de communication. Elle va, entre-autres, s'occuper du bulletin municipal et de la mise à jour des informations à destination des habitants.

6- Une indemnité de 3% de l'indice brut mensuel 1027, soit environ 100 € net par mois, est proposée pour Nelly CUOQ-DURIEU, déléguée à la communication. Le montant de cette indemnité a été prévue au budget.

Un conseiller municipal souhaite connaître la raison de l'attribution d'indemnités à certains conseillers municipaux. M. le Maire explique que les indemnités sont attribuées aux conseillers les plus impliqués dans la vie communale. Il précise qu'elles seront modulées selon l'importance et la durée des missions.

Le conseil municipal approuve cette délibération (abstention de Nelly CUOQ-DURIEU).

7- Indemnités de Philippe MOUNIER :

Le conseil municipal avait initialement voté une indemnité de 7,7 % de l'indice brut mensuel 1027 pour le 4<sup>ème</sup> adjoint contre 15 % pour les autres. Compte-tenu de l'implication de ce dernier, il est proposé au conseil municipal de réévaluer cette indemnité au taux de 13,9 % soit environ 467 € net par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision (abstention de Philippe MOUNIER).

8- M. le Maire explique qu'il souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre du « Bonus-Relance » pour le projet de rénovation de l'ancienne école publique. Le projet consisterait à créer des bureaux partagés. Le coût du projet est estimé à 199 000 € HT. Le Relais petite Enfance utilise encore une salle du bâtiment une matinée par semaine.

Le conseil municipal souhaite informer les assistantes maternelles rapidement et leur trouver un nouveau lieu pour se réunir. La question se pose également pour les associations qui exercent actuellement leurs activités dans des locaux anciens. Cette salle rénovée pourrait les intéresser.

M. Le Maire explique que ce projet peut encore faire l'objet de modifications. Il demande cependant au conseil municipal, au vu des délais d'instruction de la Région, l'autorisation d'engager les dépenses pour effectuer les études nécessaires pour la conception du dossier ainsi que l'autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès des structures compétentes.

Le conseil municipal approuve cette décision et autorise le maire à engager les dépenses et déposer les dossiers.

M. Thierry DUFAUD entre dans la salle et prend part aux délibérations suivantes.

9- Travaux d'assainissement La Galoche - Dr Tassy : la commission travaux souhaite engager les travaux et déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Département.

Le Maire demande l'autorisation à engager les dépenses pour la réalisation du dossier et à solliciter des subventions auprès des structures compétentes.

Le conseil municipal approuve cette décision.

10- Questions diverses :

a- Pour information, M. le Maire décide, par arrêté, de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciaux confiés par la loi aux présidents d'intercommunalités.

b- Dossier pylône Free : la société Free Mobile est à présent ouverte au dialogue pour trouver un nouvel emplacement au pylône. Le collectif de riverains fait appel à un cabinet d'avocats pour suivre ce dossier.

c- Travaux de sécurisation de la RD 105 :

- Dévoisement devant l'école de Verne : le Département donne un accord de principe pour ce projet. Une entreprise de travaux public va faire l'étude qui sera présentée au Département et à la Préfecture pour validation. Le projet final et le budget seront ensuite présentés au Conseil Municipal avant d'engager des frais. M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer les démarches pour ce projet et à lancer toute demande de subventions permettant de financer ces travaux. Le conseil municipal approuve cette décision.

- Entrée La Chambertière Haute depuis Verne : Il a été décidé la mise en place temporaire de plots plastiques pour « casser » la vitesse d'entrée sur proposition du Département. Elle sera réalisée courant septembre. L'impact de cette modification de carrefour sera évalué avant de passer sur une installation plus durable. Le conseil municipal approuve cette décision.

- Traversée Lachaud - passage de 70 à 50 km/h : La traversée de ce hameau est dangereuse, d'autant plus que les véhicules arrivent maintenant à 90 km/h depuis Montfaucon. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour poser un arrêté pour réduire la vitesse à 50 km/h sur la partie agglomération de Lachaud et à faire poser la signalétique nécessaire. Pour une cohérence d'urbanisme, le Maire demande également à réduire la longueur de la zone d'agglomération de Lachaud côté Verne. Le conseil municipal donne son accord à la majorité.

d- Dévoisement conduite d'eau - Champdappe : Un permis de construire a été accordé en 2019 sur les parcelles H986-985-984. Une conduite d'eau passe sous

la construction acceptée. La commune doit faire le dévoiement à sa charge. Le devis est d'environ 6000 €. M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager ces frais.

Un protocole de validation des permis, DP et CU plus strict va être mis en place pour éviter ces inconvénients à l'avenir.

Le conseil municipal approuve cette décision à la majorité.

- e- Coupe de bois à Champséauve - parcelle H 1274 : À la suite de la réunion du 22/08 avec les riverains sur place et le consensus trouvé, une coupe d'une quarantaine d'arbres résineux est. Je vous demande donc de bien vouloir prendre note de la modification de la demande de coupe qui sera faite à la société COFORET. Les décisions sur les autres parcelles concernées par la délibération du 19/02/2020 restent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La prochaine séance publique est fixée au mardi 6 octobre à 20h30**